

Association Internationale de Stylistique

Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 31 mars 2015 à 16h45

Espace Marc Bloch, Institut des Sciences de l'Homme, Lyon 7^e

Seize adhérents et quatorze procurations sont comptabilisés au début de l'AG extraordinaire, soit trente voix exprimées pour un total de 43 adhérents à jour de leur cotisation (69% des membres).

Présents :

Stéphane Chaudier
Agnès Fontvieille-Cordani
Stéphane Gallon
Sylvie Jollin-Berthocci
Philippe Jousset
Joel July
Marie-Christine Lala
Michèle Monte
Dominique Jacques Minneger
Bérangère Moricheau-Airaud
Anne-Marie Paillet-Guth
Stéphanie Thonnerieux
Sandrine Vaudrey-Luigi
Betty Vouillon
Philippe Wahl
Judith Wulf

Procurations :

Gérard Berthomieu
Laurence Bougault
Yannick Chevalier
Sylvain Dournel
Suzanne Duval
Pauline Ebehedi King
Mariam Faransis
Clémence Jacquot
Etienne Karabetian
Anne-Laure Kiviniemi
Emmanuelle Prak-Derrington
Anne Riippa
Bertrand Verine
David Zemmour

Ordre du jour

Modification des statuts

Le bureau de l'AIS propose une modification des statuts tenant compte des contraintes de fonctionnement de l'association (nombre des membres du bureau, rythme et modalités pratiques des réunions du bureau, modalités de convocation des AG). Après discussion à partir de l'état actuel des articles, les propositions de réécriture suivantes sont soumises au vote.

Art. 11 : Bureau : l'association est dirigée par un bureau composé d'au moins trois membres, élus pour un maximum de 5 ans par l'AG. Les membres du bureau sont rééligibles. Le bureau se compose d'au moins trois membres :

- un président ;
- un trésorier ;
- un secrétaire.

Art. 12 : Vacance : en cas de vacance de l'un des postes du bureau, les autres membres se chargeront de la responsabilité. Toutefois, en cas de vacance prolongée de plus d'un an, si le bureau n'est plus composé que de deux membres effectifs, une AG exceptionnelle sera convoquée afin d'élire un ou plusieurs remplaçants.

Art. 13 : Réunion de bureau : le bureau se réunit autant de fois que nécessaire et au moins une fois par an pour assurer la bonne marche de l'association. Les réunions peuvent se faire en recourant aux moyens de communication virtuelle. Les décisions sont prises à la majorité, par vote. Le secrétaire est tenu de rédiger un procès-verbal de chaque réunion mis à la disposition des adhérents qui souhaitent en prendre connaissance.

Art. 14 : AG ordinaire : une AG ordinaire se tient au moins à l'occasion de chaque colloque de l'AIS : la période entre deux colloques ne peut être supérieure à cinq ans. Le secrétaire convoquera l'ensemble des adhérents, par courrier ou courrier électronique, au moins quinze jours avant la date décidée. Ce courrier indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour fixés par le bureau. Le président (ou son remplaçant), sera tenu de présenter un rapport moral au cours de l'AG, qu'il présidera ; le trésorier, un rapport financier. L'AG sera invitée à se prononcer par vote sur ces rapports. Si plus de la moitié des membres présents votent contre l'un ou les deux rapports, le bureau sera alors dissout et l'on procédera à une nouvelle élection. Le secrétaire est chargé de dresser un procès-verbal à chaque AG. Les décisions se prennent à la majorité simple. Les membres présents peuvent être porteurs de procurations. L'ordre du jour est établi par le bureau. Le président y adjoindra, dans les questions diverses, les points proposés par des membres et parvenus au moins huit jours avant l'AG. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le bureau peut par ailleurs organiser des AG ordinaires intermédiaires, qui sont convoquées de la même façon que les AG coïncidant avec la tenue d'un colloque.

Art. 15 : AG extraordinaire : sur demande d'au moins la moitié des membres, ou sur demande du bureau, le président peut convoquer une AG extraordinaire, selon les modalités prévues pour les AG, fixées à l'article 13. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une AG extraordinaire. Le

quorum est fixé à 1/3 à titre impératif. Faute de ce quorum, il sera convoqué une nouvelle assemblée. La majorité des deux tiers est requise.

Vote sur la modification des statuts

La modification est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire tenue le mardi 31 mars 2015 à 17h00

Espace Marc Bloch, Institut des Sciences de l'Homme, Lyon 7^e

Quinze adhérents à jour de leur adhésion et quinze procurations sont comptabilisés au début de l'AG extraordinaire, soit trente voix exprimées pour un total de 43 adhérents à jour de leur cotisation (69% des membres).

Ordre du jour

1. Rapport moral

Philippe Wahl, Président de l' AIS, présente le rapport moral au nom du bureau.

Missions de l' AIS

L' AIS a pour mission la promotion de la stylistique. Elle vise à favoriser les rapports entre enseignants-chercheurs, en y associant les doctorants. Elle permet d'échanger des informations sur les rencontres scientifiques et les publications via son site.

Après les colloques de Rennes et Caen, celui de Lyon confirme l'intérêt de telles rencontres, qui permettent d'associer de nouveaux collègues à des problématiques spécifiques. La publication d'actes contribue à la visibilité de la discipline et de l'association. Dernière parution : *Le Style, découpeur de réel. Faits de langue, effets de style*, dirigé par L. Himy-Piéri, J.-F. Castille et L. Bougault, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Il est difficile de multiplier et de financer des colloques internationaux. En revanche, une piste pourrait être d'organiser à mi-mandat une journée d'étude sur une problématique restreinte, susceptible d'être ouverte plus particulièrement aux doctorants.

Site de l' AIS

La transmission d'informations est montée en puissance. Elle pourrait être étendue à l'annonce des programmes de séminaires de recherche dans nos établissements.

Le site a fait l'objet d'un réaménagement des rubriques et d'une révision des procédures de mise à jour des fiches personnelles. L'annuaire reste toutefois peu exploité. Peut-être faudrait-il

remettre en question l'exigence d'être adhérent à jour de cotisation pour accéder aux procédures de mise à jour. Une incitation pourrait être adressée aux adhérents de proposer au moins un lien vers leur page personnelle désormais souvent disponible sur les sites des équipes de recherche.

Création d'un nouveau séminaire en ligne sous la responsabilité de Brigitte Buffard-Moret et Joël July depuis 2014 : « Stylistique de la chanson ».

Le projet d'une rubrique recension/compte rendu n'a pas été confirmé.

Conventions et partenariats

Il apparaît souhaitable de mettre en place des conventions pérennes entre l'AIS et des universités. Mais la réalisation est difficile compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les équipes. Celles-ci préfèrent soutenir ponctuellement une rencontre, comme cela a été le cas pour BABEL (Toulon), le CIELAM (Aix-Marseille) et le LIDILE (Rennes 2) sur la base de conventions signées avec Lyon 2.

Deux adhésions collectives sont désormais reconduites au titre des équipes Passages XX-XXI (Lyon 2) et CIELAM (Aix-Marseille).

L'AIS est inscrite depuis 2013 au Répertoire des Entreprises et Etablissements (SIRENE) et dispose d'un n° SIRET, nécessaire dans le cadre des conventions.

Ouverture internationale

Cette ouverture est un enjeu important pour l'AIS. Le comité scientifique du colloque de Lyon a été largement ouvert aux collègues étrangers et les participants eux-mêmes sont originaires d'une dizaine de pays. Nous nous félicitons de la présence de nombreux jeunes collègues français et étrangers, qui apporteront un renfort et un renouvellement à l'AIS.

Vote du rapport moral

Le rapport est adopté à l'unanimité des présents et représentés (15 présents et 15 procurations)

2. Rapport financier

Joël July, trésorier de l'AIS, présente le bilan du mandat écoulé. Les comptes et budgets précis sont mis en circulation dans l'assistance et commentés. Plusieurs cotisations spontanées ou sollicitées par les appels de cotisation en début d'année civile ont fourni à l'AIS des apports substantiels. Les cotisations de certains centres de recherche (Lyon, Aix-en-Provence) ont été régulières. Le livret d'épargne et le compte courant de l'AIS présentent des sommes positives. Le livret d'épargne constitue un fonds de réserve. Le compte courant permettra de financer la gestion du site Internet, mais aussi d'assurer la subvention à laquelle l'AIS s'est engagée auprès des organisateurs du colloque de Lyon 2 « Méthodes stylistiques ». Le reliquat permettra d'apporter le cas échéant un soutien financier à la publication des actes.

Vote du rapport financier

Le rapport est adopté à l'unanimité des présents et représentés (15 présents et 15 procurations)

3. Projets de l'Association

Le rapport moral a conduit à esquisser quelques pistes.

L'assemblée a réfléchi sur la manière dont des contacts pourraient être créés avec l'étranger. Il faudrait essayer de constituer des réseaux en sollicitant des partenaires de l'AIS, par exemple Geneviève Henrot Sostero en Italie.

Une alternative à l'organisation de colloque est la participation au Congrès Mondial de Linguistique Française. Michèle Monte rappelle qu'il est programmé toutes les années paires, avec une session consacrée à la linguistique des textes, la stylistique, la sémiotique. Or la stylistique est faiblement représentée dans ce congrès, ce qui menace sa présence. L'annonce pour le congrès 2016, qui aura lieu début juillet à Tours, vient d'être lancée. Les articles doivent être envoyés en novembre. L'évaluation se fait non sur des propositions mais sur les articles quasi complets (on peut toutefois les enrichir après acceptation). Il pourrait être intéressant de faire des propositions coordonnées selon un axe thématique.

La proposition est faite d'ouvrir sur le site une rubrique destinée à la stylistique des concours et notamment à des articles ou documents en lien avec le programme annuel de l'Agrégation de Lettres modernes. Cela présenterait entre autres l'intérêt d'attirer des jeunes sur le site de l'AIS.

Le site mériterait une prise en charge technique garantissant sa sécurité et un fonctionnement optimal. Le précédent webmestre n'ayant pas été reconduit, il serait souhaitable qu'il soit remplacé.

4. Renouvellement des membres du bureau

Plusieurs membres du bureau actuel souhaitant être remplacés, un renouvellement a été annoncé et un appel à candidatures lancé parmi les adhérents.

Une discussion s'engage sur la composition du nouveau bureau, qui pourrait être renforcé par dédoublement de chaque fonction. Une aide à la gestion du site est proposée par Betty Vouillon.

Élection du nouveau bureau

Joël July : Président

Philippe Jousset : Vice-président

Michèle Monte : Secrétaire

Judith Wulf : Vice-secrétaire

Stéphane Chaudier : Trésorier

Stéphanie Thonnerieux : Vice-trésorière

Betty Vouillon : Conseil site web

Composition adoptée à l'unanimité des présents et représentés (15 présents et 15 procurations).

5. Transfert du siège social

Le changement de Présidence pose la question du transfert du siège social, situé depuis la fondation de l'AIS à l'adresse de la première présidente, Laurence Bougault. Une alternative

pourrait être que Laurence Bougault accepte le maintien du siège à l'adresse actuelle. Joël July prendra contact avec elle sur ce point.

6. Montant des cotisations des adhérents de l'association

Une discussion s'engage sur les modalités de recouvrement et le montant des cotisations. Il est difficile de susciter des adhésions les années où l' AIS ne programme pas de rencontre scientifique. Proposition est faite de réduire leur montant pour favoriser des adhésions plus nombreuses et régulières :

Tarif normal : 15 €

Tarif étudiant : 10 €

Membre bienfaiteur : plus de 30 €

Adhésion de groupes et de personnes morales :

- moins de 4 personnes : 50 €
- de 4 à 8 personnes : 100 €
- de 9 à 20 personnes : 200 €
- plus de 20 personnes : 300 €

Modification adoptée à l'unanimité des présents et représentés (15 présents et 15 procurations).

7. Questions diverses

Judith Wulf, qui a fondé avec Laurence Bougault les éditions *Styl-m* à l'occasion de la parution de l'ouvrage *Lorand Gaspar et la langue* (2011), s'interroge sur le devenir de cette publication en ligne et les modalités d'expertise des manuscrits. La tâche de préparation étant lourde, la question est peut-être de savoir si les deux responsables souhaitent confirmer le projet, qui répond en particulier à une demande de publication plus rapide que par les éditeurs traditionnels.

La question du choix d'un éditeur est posée pour les actes du présent colloque. Une publication aux Presses universitaires de Rennes offrirait une continuité avec les actes précédents. Mais la demande de participation exigée est élevée. Une alternative serait une publication aux Presses universitaires de Lyon. Philippe Wahl propose de prendre contact avec la directrice.

Fait à Lyon
Le 31 mars 2015

Agnès Fontvieille-Cordani
Vice-secrétaire de l' AIS